

Termes de référence pour la réalisation d'une étude d'analyse économique sur les aires marines protégées Maître d'Oeuvre

1. CONTEXTE

L'écorégion marine des îles de l'Océan Indien occidental appartient à la province biogéographique de l'Indo-Pacifique, lui conférant une biodiversité riche et une émergence d'espèces endémiques constituant un fort intérêt en matière de biodiversité. Pour les îles de l'Océan Indien occidental, le nombre de population et le volume de leurs activités sur les zones littorales tendent à menacer cette richesse biologique. La création des aires marines protégées est une des démarches pour sauvegarder cette richesse. Le réseau des aires marines protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien incluant Maurice, Madagascar, Seychelles, Comores et France- Réunion, a été institué pour renforcer l'efficacité de la conservation par une approche régionale, en complément des efforts déjà menés par chaque pays.

La conservation a été pendant longtemps assimilée uniquement à des objectifs écologiques. Par ailleurs, les acteurs économiques n'ont pas toujours intégré le respect de l'environnement dans leurs activités. Le réseau des aires marines protégées de l'Océan Indien entend soutenir le développement d'activités économiquement rentables en symbiose avec la conservation. La conservation elle-même devient une composante des secteurs économiques par une valorisation durable des ressources naturelles.

Les aires marines protégées génèrent d'innombrables biens et services sur le plan économique et socioculturel. Certains services se négocient sur des marchés apparents et délivrent des bénéfices économiques directs, dont les plus connus sont le tourisme et la pêche durable. D'autres sont moins évidents car ils n'ont pas de retombées financières visibles tels que la protection contre les phénomènes extrêmes naturels comme les cyclones, les tsunamis, par les barrières récifales et les forêts de mangroves. Il y a aussi des avantages émergents, sur lesquels la recherche se penche, pour des applications comme la bioprospection ou encore pour des éléments naturels encore peu connus tout simplement.

Les pays de la région de l'Océan Indien ont créé les aires marines protégées dans des conditions très diversifiées. Les capacités financières de chaque pays à investir dans la conservation des "biens publics mondiaux" comme la biodiversité ne sont malheureusement pas toujours proportionnelles aux richesses naturelles. Par ailleurs, les conditions de valorisation des ressources naturelles sont disparates. Les aires marines protégées situées dans les pays où les ressources démersales sont épuisées et que la pêche industrielle se tourne vers les ressources pélagiques, se distinguent des aires marines protégées dans les pays où la pêche traditionnelle dans les lagons occupe une proportion importante de la population littorale. De même, les aires marines protégées dans les pays disposant d'une industrie touristique n'ont pas les mêmes fonctions que celles dans les pays où de nombreux sites restent encore intacts et peu valorisés.

Pour ces raisons, le Projet "Réseau des aires marines protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien" a décidé de procéder à une évaluation économique dans deux aires marines protégées pilotes de la région.

2. OBJECTIF

L'objectif de la mission est l'évaluation économique des aires marines protégées. Les résultats de l'évaluation contribueront au plaidoyer des investissements en aires marines protégées auprès des autorités en charge de la gestion des biens publics, surtout en l'absence de transactions marchandes, par des argumentations économiques en plus des justifications écologiques.

3. RESULTATS ATTENDUS

Il est reconnu que l'objectif de l'étude est ambitieux et rencontrerait des difficultés tant du point de vue méthodologique que du point de vue pratique, tout simplement du fait que le suivi des paramètres relatifs à cette démarche ne font pas partie des systèmes d'informations existantes. La présente étude est une contribution majeure dans la recherche méthodologique et ne pourrait pas apporter des réponses exhaustives à l'évaluation économique des aires marines protégées. Néanmoins, dans la limite du budget et du temps disponibles, les résultats suivants sont assignés aux études :

- Les études devraient permettre de déterminer l'impact net économique et social des activités de valorisation d'usage et marchand des ressources naturelles par les populations environnantes des aires marines protégées. Elles définiront ainsi les avantages que la population peut tirer de ces activités, mais aussi les coûts d'opportunité éventuels que peuvent engendrer les contraintes de conservation des aires marines protégées. La rentabilité sera considérée au niveau de chaque unité économique et aussi sur l'ensemble des acteurs. Les études détermineront également la répartition de cet impact net entre les différents acteurs concernés, en particulier entre l'entité responsable de la conservation, les exploitants directs des ressources et de tout autre acteur concerné.
- Les études évalueront par la suite les avantages économiques non marchands des aires marines protégées, notamment les services écologiques qu'elles apportent.
- Ces avantages seront par la suite analysés par rapport aux investissements consentis pour la conservation.

Les deux études sont cadrées dans le développement à long terme d'alternatives économiques pour les populations locales et en même temps dans la création de mécanismes financiers pour la pérennité des aires marines protégées concernées.

4. TACHES

Pour cela, le Projet sollicite un (ou un groupe de) consultant(s) pour la mise en oeuvre de ce travail avec comme tâches :

- a. La sélection des deux aires marines protégées pilotes dans la région parmi les aires marines protégées potentielles pour servir d'études de cas concrètes. Le (ou les) consultant(s) auront à sélectionner ces deux aires marines protégées en se basant sur les critères qu'ils jugeront les plus aptes à fournir les résultats attendus. L'objectif est que les aires marines protégées retenues soient représentatives par rapport aux spécificités socio-économiques de la région. Les critères socio-économiques suivants seront retenus en priorité :
 - contribution à des priorités mondiales sur la protection de l'environnement (par rapport aux principaux accords multilatéraux sur l'environnement),
 - contribution à l'économie nationale en termes d'effets sur la balance de paiement et sur la croissance,
 - contribution à l'économie locale (environnement immédiat de l'aire marine protégée) en terme d'emplois et de revenus,
 - contribution à la vie sociale locale (en terme de sécurité alimentaire, tradition culturelle par exemple),

Unité de Gestion du Projet

WWF Madagascar & West Indian Ocean Programme Office
Po Box 738, Antananarivo 101, MADAGASCAR
Tel. (261) 20 22 304 20 / (261) 20 22 348 85
Fax. (261) 20 22 348 88
e-mail : ugp@amp-coi.org
website : www.amp-coi.org

- contribution aux services écologiques locaux (protection contre les phénomènes extrêmes naturels, épuration des eaux usées, zones de reproduction ...)
- b. Réaliser les études en question au niveau des sites sélectionnés.
- c. Coordonner les études de terrain avec les initiatives déjà en cours.
- d. Etablir les rapports reprenant les résultats des études ainsi que les méthodologies.

Aux différentes phases de l'étude, une validation par l'Unité de Gestion du Projet sera effectuée, notamment sur le choix des sites.

5. PROFIL EXIGE

- a. Diplômés au moins en troisième cycle en Sciences Economiques ou diplôme équivalent,
- b. Expertise confirmée de plus de 10 ans dans au moins un des domaines suivants :
 - Economie environnementale : Fiscalité et Financement de l'environnement,
 - Evaluation de projet de développement,
 - Evaluation économique et financière, Valorisation des ressources naturelles,
 - Etude d'Impact Environnemental, Evaluation Stratégique Environnementale,
 - Gestion intégrée des zones côtières, Stratégie de Développement local,
- c. Expérience d'au moins 10 ans dans les projets de développement et dans les aspects de coopération et intégration régionale dans les pays de la Commission de l'Océan Indien,
- d. Connaissances élevées du contexte d'aires marines protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien,
- e. Haute capacité d'intégration, de communication et de collaboration avec tous les acteurs impliqués.